

Journée technique

# **PARTAGE DE L'EAU** à l'heure du changement climatique La solution : le plan de gestion de la ressource en eau

**Jeudi 16 mars 2017**  
MONTPELLIER (Agropolis)

## **PAS DE PGRE SANS CONCERTATION**

*« Tout ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi » (Nelson Mandela)*

---

**CASTEIGNAU Daniel**  
Chambre d'agriculture de l'Aude

Jeudi 16 mars 2017 - Montpellier



# LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DANS LA CONCERTATION « fil rouge » DE L'ELABORATION DU PGRE de 2014 à 2017

- ☞ Dans le cadre de la convention technique liant la DDTM, le SMMAR et la CA11.
- ☞ En lien direct avec l'Accord Cadre entre l'Agence de l'Eau RMC et la Chambre d'Agriculture de l'Aude.



- 1/ En phase d'émergence du PGRE:  
Organisation de la concertation entre la profession agricole, la DDTM et le SMMAR.
- 2/ D'ici 2020:  
11 actions proposées et portées par la Chambre d'Agriculture dont :
  - L'Organisation des préleveurs agricoles individuels et structuration, avec les deux Unions d'ASA et la SICA de l'Ouest Audois, d'une gestion agricole commune et solidaire de la ressource en eau à l'échelle du BV.
  - La Collaboration à l'élaboration du système de compensation des prélèvements.
  - La Formation des irrigants à l'irrigation raisonnée : le premier gisement de ressource en eau est l'économie sur les usages actuels.

***Agence de l'Eau, Profession Agricole et gestion de la ressource en eau dans l'Aude, petit rappel historique de plusieurs décennies de collaboration :***

***« Il faut préparer le sol et semer avant de moissonner »***

- Pas de PGRE sans aides de l'Agence de l'Eau à l'ASA de Luc/Orbieu devenue ASA audoise Pilote, dès le début des années 2000 puis porteuse du premier Contrat de Canal dans l'Aude et noyau actif de l'Union des ASA de l'Aude Médiane.
- Pas de PGRE sans aides, de 2007 à aujourd'hui, de l'Agence de l'Eau et de la Région à la structuration de l'Union des ASP d'Hydraulique de l'Est Audois puis porteuse du Contrat de Canal de la Robine (28 Mm3 d'économie d'eau d'ici 2020 à 0.25€/m3 économisés).
- Pas de PGRE sans aides de l'Agence à la Chambre d'Agriculture au travers de l'accord cadre pour l'accompagnement à des actions d'économies d'eau,